



Dettes immobilières communautaires

Par **cally56**, le **28/02/2016** à **17:31**

Divorcée en 2008 (sans état liquidatif de réalisé par le notaire) , je me retrouve seule à régler un prêt immobilier et ce depuis 2007 , date de vente du bienA ce jour , la banque a toujours preleve les mensualités sur mon compte personnel et refuse de prendre en compte l 'autre co emprunteur (mon ex mari) .J'assume seule cette dette .Quel recours possible puis je entamer à l 'encontre de mon ex mari afin de recuprer la moitié de ce que j 'ai versé à la banque (dette totale s'elevant a 740000 euros au total)?

Je vous remerciant de l 'attention que vous porterez à ma demande

Par **youris**, le **28/02/2016** à **18:27**

bonjour,

vous commencez par faire une mise en demeure par LRAR à votre ex-mari de vous rembourser la moitié de ce que vous avez payé seule en lui indiquant que faute de paiement vous saisirez la juridiction compétente.

je suppose que le prix de vente du bien a servi à rembourser une partie du prêt.

salutations